

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DU 01 AVRIL 2016 à 20 h 00

N° 03/2016

Etaient présents : Mme HOLLINGER Jacqueline, Mr DENOIX Laurent, Mr DOLCINE Jules, Mr BACLET Gilles, Mme BRUNEAU Catherine, Mr ROUDEAU-COOPER Laurent, Mr LARDEAU Philippe, Mme NGUYEN Thi Kim Chau

Etait absent excusé :

Mr FISSON Thierry a donné pouvoir à Mme HOLLINGER Jacqueline
Mme LE MOAL Amandine a donné pouvoir à Mr DOLCINE Jules
Mr VERCRUYSSSEN Didier a donné pouvoir à Mr BACLET Gilles

Mme NGUYEN Thi Kim Chau a été élu secrétaire de séance

Le compte-rendu de la séance du 26 FEVRIER 2016, n'ayant pas eu de remarques, est adopté.

1 – PROJET ECOLE ET DECISION

Mme HOLLINGER EXPOSE les faits :

Nous sommes réunis ce soir, pour vous exposer un projet, qui a pris naissance, au sein de notre Syndicat d'école, SIPEAF, pour la construction d'une nouvelle école.

Avant de poursuivre, j'aimerais rappeler, certains points de la charte des élus municipaux, qui a été approuvée, en date du 28 avril 2014.

« Engagement d'assiduité et d'impartialité, Engagement de respect et d'équité, »

Ces points doivent être présents dans nos esprits.

Historique de l'école :

La pose de la première pierre de cette école a été faite en 1954 et l'ouverture en 1955.

Aujourd'hui, 4 classes sont ouvertes. L'effectif scolaire est de 103 enfants.

Pour les 4 communes 83 enfants, dont 21 pour Jagny-sous-Bois et 20 enfants extérieurs fréquentant cet établissement.

Ces 4 communes font parties d'un syndicat intercommunal et les statuts stipulent que tout projet d'investissement est réparti au prorata du nombre d'habitant de chaque commune.

Le projet actuel du syndicat est la construction d'un bâtiment neuf, pour un montant de 2 708 000 HT et 3 249 000 € TTC. (14 mois de travaux).

Pour satisfaire ce projet, il incomberait à Jagny-sous-Bois, de contracter un emprunt sur 20 ans avec un remboursement annuel de 34 774 €, excluant le financement de la TVA.

A la suite de quoi, un courrier du 9 février 2016, a été adressé au Syndicat. (Pièce jointe n° 1).

Après une réunion du 8 mars 2016, un nouveau courrier a été adressé au syndicat. afin d'étudier une nouvelle orientation dans le cadre de la réhabilitation de l'école car il apparaissait opportun que deux hypothèses soient étudiées : (Pièce jointe n° 2)

RAPPEL DES HYPOTHESES

Hypothèse 0 : rénovation de l'existant : 842 100 HT, 1 010 520 TTC.

Hypothèse 1 : restructuration et extension : 2 486 560 HT, 2 983 872 TTC. (24 mois de travaux prévus)

Hypothèse 2 : construction d'un bâtiment neuf 3 249 000 € TTC

Une nouvelle réunion a eu lieu, le 24 mars 2016, l'initiateur du projet, le Plessis-Luzarches, a d'ores et déjà, chiffré le coût des carottages, à un montant de 15 000 € pour la nouvelle construction. Pour avancer le dossier, il a été demandé un engagement pour l'obtention d'une éventuelle subvention à hauteur de 80 %.

Jagny-sous-Bois, a refusé cette démarche, compte-tenu, qu'elle n'avait pas le financement pour ce projet. En effet, dans ce cas précis, le montant à emprunter, pour Jagny-sous-Bois, serait de 141 000 €, ce qui amènerait, sur 20 ans, des remboursements annuels de 8 561 €. De plus, le montant total des travaux de 3 249 000 €, n'est pas confirmé à 20 % près.

Ce surendettement, pour notre commune, qui s'ajouterait à l'endettement actuel, ne permet pas d'obtenir un nouvel emprunt, Jagny-sous-Bois aurait une annuité de 126.50 € par habitant contre une moyenne nationale de 83€ par habitant.

Depuis ces deux dernières années, je me suis efforcée, de réduire l'endettement de Jagny-sous-Bois, de 240 000 € en 2014 à 121 000 € à la fin de l'année 2016.

Aujourd'hui, avec ce projet de construction d'une nouvelle école, nous serions obligés d'augmenter les taxes communales, sans pour autant satisfaire les besoins de notre commune.

En 2015, L'excédent de fonctionnement dégagé est de 3 613 €, bien insuffisant pour un nouvel emprunt de 141 000€ avec des échéances de 8 562€ auquel s'ajoutent les échéances annuelles des emprunts antérieurs de 14 365 €. Sans compter 140 000 € d'emprunt, sur deux ans pour couvrir la TVA de la nouvelle construction.

C'est la raison pour laquelle notre hiérarchie nous a conseillé de faire part de nos difficultés financières en sous-préfecture.

Compte-tenu de ces éléments :

1°) Je vous demande de bien vouloir voter pour une sortie du syndicat, après avoir établi un calendrier. ou

2°) voter sur le budget 2016 une augmentation d'impôt qui serait d'ores et déjà de 20% avec une possibilité de rajustement pour les années suivantes afin de financer la construction de la nouvelle école. ; tout en ayant à l'esprit que nos besoins communaux ne pourront être **satisfaits**. (**PLESSIS** sans endettement)

Cette décision serait fortement regrettable pour les personnes à faibles revenus et les retraités qui constituent environ 30% de notre population.

Mme NGUYEN : I

Il y a 3 solutions pour cette école

Hypothèse 0 : rénovation de l'existant : 841 100 € HT

Hypothèse 1 : restructuration et extension : 2 486 560 € HT

Hypothèse 2 : construction d'un bâtiment neuf 3 249 000 € TTC

Nous sommes partis sur une reconstruction, car les aides sont plus importantes. Mais je partage l'avis de Mme le Maire, c'est trop cher.

Mr MELIN informe que 80 % de subvention est possible sur du neuf. Pour cela, le syndicat, a besoin d'un accord pour monter le dossier de subvention, mais ce n'est pas une signature définitive pour la reconstruction de l'école.

J'ai voté l'abstention, c'est peut-être un tort. J'étais d'accord pour cette demande. Si on ne fait pas cette demande, est-ce que cela ne nous coûtera pas plus cher. La cuisine n'est plus aux normes, il y a des fuites. Le nombre des toilettes n'est pas suffisant pour les enfants et les institutrices. Il n'y a pas de vestiaires et de salle de repos pour les institutrices. Les enfants n'ont pas de salle pour pouvoir faire du sport en hiver, car la salle existante pourrait être prise pour une salle de classe.

Mme HOLLINGER :

Outre que les plans, n'ont jamais été discutés, pour une demande de subvention, il faut un plan de financement et la Commune de Jagny-sous-Bois n'a pas de fonds propres et n'a pas la capacité de financement pour un emprunt.

J'ai demandé conseil aux administrations compétentes, par dérogation, la sortie du syndicat pourrait peut-être être envisagée.

Mr LARDEAU :

Où iront les enfants et le transport.

Mme NGUYEN :

Le transport en car est financé par la région et le syndicat.

Mr BACLET :

Et si chaque commune veut bien faire un apport, par la vente d'un bien.

Mme HOLLINGER :

Jagny-sous-Bois n'a rien à vendre, mais a demandé que soit étudiée la possibilité de vendre une partie du terrain de l'école, propriété des 4 communes à part égale.

Mme NGUYEN :

L'école est vétuste

Mr BACLET :

La commune n'a pas d'argent

Mme HOLLINGER :

L'hypothèse de la reconstruction coûterait 800 € le m².

Mr DOLCINE :

On prend le problème à l'envers. Dans un premier temps on aurait dû parler du projet.

Mme HOLLINGER :

Le projet n'a pas été discuté, mais imposé à Jagny-sous-Bois. De toute façon, un projet de cette envergure, n'est pas réalisable, financièrement pour notre Commune.

Mr BACLET :

Est-on sûr de pouvoir partir du syndicat ?

Mme NGUYEN :

C'est juste une demande de subvention.

Mr DOLCINE :

Ce projet aurait dû être débattu en Conseil.

Mme HOLLINGER :

Parlons de financement et non du projet. Pour la subvention, il faut signer les documents et faire un plan de financement.

Mme NGUYEN :

Je ne suis pas d'accord pour sortir du syndicat

Mme HOLLINGER :

Nous avons, réalisé, en 2015, un excédent de fonctionnement 3 613 €.

Mr DOLCINE :

Cet excédent est dû à tous les conseillers.

Mme HOLLINGER :

Il n'est pas question de mérite et je précise que ce résultat bénéficiaire ne permet pas le financement d'une école, sur du long terme, d'autant plus qu'il faut prévoir le financement de notre endettement antérieur, de 18 000 €, intérêts inclus.

Mr BACLET :

Avec une telle somme, comment financer une école.

Mme NGUYEN :

Il y a 9 enfants qui sont séparés de leurs familles. C'est le syndicat qui paie les frais pour eux.

Mr DENOUX :

Est-ce qu'une 5^{ème} commune ne pourrait adhérer au syndicat. Pour répartir les frais. Pour la subvention, demande-t-on un financement des 80 % ou de 20%.

Mme HOLLINGER :

Financement de 80 % pour la subvention, dans le meilleurs des cas, 20% restant à la charge des communes du syndicat. Notre commune ne pourra adhérer à ce projet, sans augmentation des taxes communales

Mr LARDEAU :

Nous n'avons aucune information.

Mr DENOUX :

Est-ce que l'on part sur le projet avec les 80% de subvention.

Mr DOLCINE :

Pourquoi paie-t-on 42 000 € par an pour l'école. « De toute façon, l'argent ne fait pas le bonheur ».

Mme NGUYEN :

Les frais de l'école, sont répartis, entre le personnel, les réparations et rénovation de l'école. Les anciens vendent leurs maisons, pour avoir des couples avec des enfants et des jeunes.

Mme HOLLINGER :

Il n'a pas été fait de frais dans cette école, car l'ancien maire ne souhaitait pas faire de travaux.

Mr CHOISNET Denis, présent dans le public, prend la parole :

Les fenêtres ont été changées.

Mme NGUYEN :

Mme HOLLINGER a relu la charte que j'ai prise pour moi. Je n'ai pas d'intérêts personnels. L'école n'est pas correcte. Un mur est imbibé d'eau.

Mr BACLET :

Il faut réparer le toit.

Mr DENOUX :

Avez-vous pensé à des « algécos » des baraquements tout prêt.

Mme NGUYEN

On peut retravailler dessus.

Mme NGUYEN :

Sortir du syndicat, pour quoi faire ?

Mme HOLLINGER :

Il nous est présenté un projet à plus ou moins 20 %, sans devis. Ce qui signifie que le montant définitif du projet n'est pas connu. Outre ce point, Il faudrait que chaque commune donne son plan de financement sur les 20 prochaines années. Je reconferme, que dans une telle situation, notre commune n'est pas en mesure de s'engager financièrement et il faudrait envisager de faire des démarches pour quitter le syndicat.

Mme NGUYEN :

Où iront nos enfants ?

Je ne vote pas, car où iront nos enfants et pour le transport que se passera-t-il ?

Mme HOLLINGER :

Je ne vois pas de solution financière à l'exception de recourir à l'augmentation substantielle des taxes communales.

Mr DENOUX :

J'ai une proposition. Les conseillers autorisent, Mme le Maire à instruire une sortie du syndicat, si les finances de Jagny-sous-bois, ne peuvent le supporter.

Mr ROUDEAU-COOPER :

Si on accepte le projet de l'école on risque la mise sous tutelle.

Mr BACLET :

Peut-on avertir le Préfet, sans sortir du syndicat.

Mme HOLLINGER :

En sollicitant le Préfet, nous attendons une décision ou des conseils.

Mme NGUYEN :

Nous avons un devoir par rapport à l'éducation de nos enfants.

Mr DENOUX :

Que fait-on de nos enfants ?

Mr DOLCINE :

Avez-vous fait des sondages, dans les communes alentours.

Mme HOLLINGER :

J'ai une ouverture, mais je ne peux rien vous dire. Je propose d'écrire à la Sous-Préfecture.

Mr DOLCINE :

Peut-on revoir nos copies ?

Mme HOLLINGER :

Sortir du syndicat ou voter pour une augmentation des impôts dans les années à venir.

Mr DOLCINE : *

Il nous faut un temps de réflexion.

Mme HOLLINGER :

Non, il faut prendre une décision ce soir.

Mme NGUYEN ;

Si on sort du SIPEAF, l'école est en péril.

Mr ROUDEAU-COOPER :

Vous expliquerez, aux administrés, pourquoi on augmente les impôts dans les années à venir.

Mr DOLCINE :

Vous voulez qu'on sorte du syndicat, mais ce n'est pas à l'ordre du jour.

Mme BELLANGER présente dans le public, demande la parole :

Si vous sortez du syndicat, les enfants iront à Goussainville ; Je ne pense pas que cela soit souhaitable.

Mme HOLLINGER :

J'ajourne la séance car l'ordre du jour n'a pas été compris, .Il n'y a donc pas de vote ce soir.

La séance est levée à 21 h 30

Le Maire,
J.HOLLINGER

Madame le Maire s'excuse, auprès des administrés, des propos qui ont été tenus par certains élus.

Monsieur RINCHEVAL
Président du SIPEAF
3 rue du Four à Chaux
95270 LE PLESSIS-LUZARCHES

Objet : Construction d'une nouvelle école
Réf. : JC/GH – 005-02-2016

Jagny-sous-Bois, le 09 FEVRIER 2016

Monsieur le Président,

Nous tenons tout d'abord à vous remercier de l'accueil qui nous a été réservé lors de la visite de l'école Alain Fournier du 23 Janvier 2016 en présence des principaux élus locaux.

Nous retiendrons de cette réunion plusieurs éléments.

En premier lieu, que cette école qui présente actuellement un fort degré de vétusté du fait de sa date de construction (1955) doit être rebâtie sur le site actuel d'une superficie de 9 080 m².

En second lieu, afin de répondre à ce projet, le SIPEAF, syndicat intercommunal de 4 communes, devra financer ces travaux à hauteur de 2 708 000€ HT pour l'éducation et l'épanouissement de 103 élèves fréquentant cet établissement scolaire.

Enfin, en tant que membre de ce syndicat, et pour nos 21 élèves, la participation financière annuelle imputable à la commune de JAGNY SOUS BOIS s'élèvera à 34 744€ sur les 20 prochaines années. Outre ce coût, la commune devra également honorer des frais de scolarité de l'ordre de 42 900€ (base 2015), soit un total annuel de 77 657€ ou 3 697€ par élève.

Mais à cette somme, nous devons ajouter notre dette annuelle d'environ 14 000 €, ce qui représente pour nous, près de 92 000 € par an, soit l'équivalent de la quasi-totalité de la recette de nos taxes communales.

Aussi, au vu de ce montant élevé pour notre commune, vous comprendrez facilement notre très grande difficulté à nous inscrire dans ce projet.

Et bien qu'ayant à cœur la réussite scolaire de nos enfants, nous avons le regret de vous informer, par ce présent courrier, qu'à ce stade et sans un remaniement substantiel de cette dépense nouvelle, nous serons contraints de trouver une autre alternative plus raisonnable financièrement.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos sincères salutations.

Le Maire,

J. HOLLINGER

Monsieur RINCHEVAL
Président du SIPEAF
3 rue du Four à Chaux
95270 LE PLESSIS LUZARCHES

Objet construction d'une nouvelle école

Réf : JC/GH – 2016 023

Recommandé avec AR n° 1A 105 747 7690 2

Jagny-sous-bois, le 11 Mars 201

Monsieur le Président,

Suite à la réunion qui s'est tenue le 8 Mars 2016 à 18heures, je vous confirme, à nouveau, mon courrier du 9 février précisant que JAGNY SOUS BOIS n'est pas en mesure de participer au financement de la construction d'une nouvelle école à hauteur de 2 708 000 € HT avec un financement annuel de 34 744 € sur les 20 prochaines années.

Il va de soi, que Jagny-sous-bois est disposé à réhabiliter cette école en répondant, aux normes d'accessibilité. Il serait souhaitable de procéder dans le temps, aux travaux d'une façon raisonnable et raisonnée : de faire un chiffrage par module de dépenses de réparation, avant d'envisager une démolition.

Lors de la réunion du 11 Mars 2016, ne disposant pas du coût de rénovation des sanitaires, il a donc été impossible de prévoir leur mise en conformité, d'autant plus, que d'après les propos de Mr MELIN, membre du syndicat et initiateur du projet de la construction d'une nouvelle école ; Monsieur le Préfet aurait préconisé d'engager des frais minimales pour répondre aux normes d'accessibilité, considérant qu'une nouvelle construction était entendue.

Aujourd'hui, JAGNY SOUS BOIS, demande que soit examiné :

- la vente d'une partie du terrain de l'école d'une surface de 9 080 m2.
- Et réétudier une nouvelle orientation, dans le cadre de la réhabilitation, de l'école, en se conformant aux nouvelles normes d'accessibilité.

Je me tiens à l'entière disposition du SIPEAF pour aider dans ce sens.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le maire,
J. HOLLINGER

Cc :aux maires du syndicat